

Simplifiez-vous la vie avec Simplimmat !

Vous êtes vendeurs ou acheteurs d'un véhicule d'occasion ? Découvrez **Simplimmat**, une application gratuite et sécurisée permettant de simplifier vos procédures administratives, associées à la vente ou à l'achat d'un véhicule d'occasion.



L'authentification en temps réel et la présence des deux parties garantissent une transaction sécurisée, éliminant ainsi les ventes en cas d'anomalies telles qu'un gage ou un vol. Cette innovation simplifie les démarches administratives et renforce la sécurité pour toutes les parties impliquées.

Pour obtenir votre carte grise, suivez ces étapes :

- * Ajoutez éventuellement des cotitulaires sur votre nouvelle carte grise.
- * Complétez les informations de votre lieu de résidence.
- * Réglez les taxes d'immatriculation sur la plateforme de paiement de l'État.
- * Obtenez votre certificat provisoire d'immatriculation dans l'application (valable 1 mois).
- * Recevez votre carte grise à votre adresse par lettre suivie sous 3 à 4 jours.

NB : Vous pouvez également vous renseigner auprès de garages de votre secteur ([Voir plus ici](#)) qui vous tiendront informé des mises à jour, y compris d'éventuelles modifications dans le coût de la carte grise. Pour plus de ressources concernant les démarches liées à l'immatriculation, consultez immatriculation.ants.gouv.fr.

Infos pratiques

Accessible à tous les résidents en France, elle est disponible en téléchargement sur Google Play et l'Apple Store.

Contact

En cas de difficulté d'utilisation de l'Application, vous pouvez contacter le support utilisateurs, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h, par téléphone au 0806 001 621, ou envoyer un courriel à simplimmat-ants@interieur.gouv.fr